



Usurpation d'identité Sncf

Par **Cynthia**, le **14/10/2009** à **12:43**

Bonjour,

Voilà, il y a quelques mois (début juillet) j'ai reçu un courrier de la SNCF me disant que je devais régler une amende car j'avais voyager sans ticket. Or je n'ai jamais été dans ce train, ce jour, et a cette heure-ci. Le problème c'est que je ne peut pas le prouver car je ne travaille pas et je ne suis plus scolarisé. La seule chose qui pourrait le prouver est la parole de mes parents et de la mère de mon petit ami qui pourrait dire que se jour la j'étais bien chez elle. mais je doute que ce soit une preuve.

Et la je reçois hier un autre courrier qui me dit que je dois prouver que je n'y était pas et que "Le personnel des trains en charge de la vérification des titres de transport est assermenté conformément aux dispositions légales". Je n'en doute pas mais bon le personnel en charge de contrôler doit demander une carte d'identité (et noter le numero de la carte je crois) et je ne pense pas que cette personne lui ai présenter ! C'est trop facile ! Je ne veut pas payer pour quelqu'un d'autre, que puis-je faire? Puis-je demander la photocopie du PV pour comparer les signatures? Dois-je porter plainte? Aidez-moi s'il vous plait !

Par **garmuche**, le **01/04/2010** à **11:56**

Bonjour,

Je suis journaliste pour l'agence de presse CAPA et réalise un reportage pour l'émission "Envoyé Spécial" sur France 2 sur les questions d'usurpation d'identité. Je serais très intéressé à "accompagner" vos démarches.

En espérant que mon projet vous intéressera.

Cordialement

Marc Garmirian
mgarmirian@capatv.com

Par **vincentaubertin**, le **22/04/2014** à **20:35**

Bonjour

Avez vous une suite à votre problème car ma belle fille est exactement dans la m[^]me situation pour le deuxième fois en quelques moi. La première fois fois le courrier d'une tierce personne justifiant sa présence autre part n'a pas suffit. J'ai donc payé mais maintenant pour la deuxième fois je m'y refuse